

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

Délibération : **2020-12-114**  
 OBJET : **CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
 Nomenclature : **4.1.1**

<b>En exercice</b> : 29	Le quatorze décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.  <b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES  <b>Les membres ayant donné un pouvoir :</b> Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,
<b>Présents</b> : 26	
<b>Pouvoirs</b> : 3	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 29	

**Rapporteur** : Florence CABRESIN

1. Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2020 créant un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet,

Vu la réussite d'un agent au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude établie par le Centre de gestion de la Manche,

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

SUPPRESSION D'EMPLOI	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière sportive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Educateur territorial des activités physiques et sportives</li> </ul>	1 poste à temps complet	<b>Filière sportive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2021

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20201214-2020-12-114-DE  
 Date de télétransmission : 16/12/2020  
 Date de réception préfecture : 16/12/2020

2. Considérant qu'il s'avère nécessaire de renforcer temporairement l'équipe voirie afin de prévenir l'absence prévue d'un agent pour maladie, d'une part, et le départ en retraite d'un responsable de terrain, d'autre part.

L'agent assurera des fonctions d'agent de voirie à temps complet.

L'agent percevra une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel en renfort pour une période d'un an allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3. Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter temporairement un agent de médiation afin de veiller à la sécurité autour des complexes sportifs et des salles associatives, d'assurer la protection des agents et des utilisateurs et de mener des actions de prévention auprès des perturbateurs.

L'agent assurera des fonctions d'agent de médiation à temps non complet à hauteur de 10/35ème.

L'agent percevra une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel en renfort pour une période de 6 mois allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 décembre 2020  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20201214-2020-12-114-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020